

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 4 octobre 2016, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 9 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande concerne la propriété située aux 3205-3207, rue Saint-Charles et a pour objet de statuer sur le remembrement de cette propriété dont le taux d'implantation ne respecte pas le minimum applicable.

La deuxième demande concerne la propriété située au 2500, avenue Marie-Curie et a pour objet de statuer sur la peinture du revêtement existant et l'installation d'une clôture en cour avant dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété située au 2446, rue des Équinoxes et a pour objet de statuer sur l'installation d'une piscine dont la localisation ne respecte pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande concerne la propriété située au 2150, rue Kenneth-Patrick et a pour objet de statuer sur l'installation d'une thermopompe de piscine sans respecter toutes les normes applicables.

La cinquième demande concerne la propriété située au 2154, rue Kenneth-Patrick et a pour objet de statuer sur l'installation d'une thermopompe de piscine sans respecter toutes les normes applicables.

La sixième demande concerne la propriété située au 1490, rue du Collège ayant pour objet l'agrandissement de la station de métro du Collège en empiétant dans la marge avant.

La septième demande concerne la propriété située au 3285, rue des Outardes et a pour objet de statuer sur la localisation de la clôture de sécurité de la piscine ne respectant pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 14 septembre 2016

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, October 4, 2016, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 9 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 3205-3207, rue Saint-Charles for the land consolidation of this property of which the implantation rate does not respect the minimum applicable.

The second request concerns the property located at 2500, avenue Marie-Curie for the painting of the existing cladding and the installation of a fence in the front yard of which the height does not respect all the applicable standards.

The third request concerns the property located at 2446, rue des Équinoxes for the installation of a pool of which the localization does not respect all the applicable standards.

The fourth request concerns the property located at 2150, rue Kenneth-Patrick for the installation of a pool heat pump without respecting all the applicable standards.

The fifth request concerns the property located at 2154, rue Kenneth-Patrick for the installation of a pool heat pump without respecting all the applicable standards.

The sixth request concerns the property located at 1490, rue du Collège for the enlargement of du Collège metro station with and encroachment in the front setback.

The seventh request concerns the property located at 3285, rue des Outardes for the localization of the security pool fence without respecting all the applicable standards.

Montréal, September 14, 2016

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council